

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 9

Membres avec pouvoirs : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden),

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr GILLET (Mairie de Vannes-donne pouvoir à Noëlle CHENOT), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon-donne pouvoir à Isabelle ROUDIER)

Membres invités : Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Affiché le 30/03/2021

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2021

Objet de la délibération :

Délibération 3- APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRES

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L2121-29 du code des collectivités, l'ensemble des tarifs appliqués au sein de l'établissement public local RENVA est soumis à approbation et validation des membres du Conseil d'Administration.

A ce titre il vous est présenté en annexe les grilles tarifaires modifiées et applicables à partir de l'année 2021 au sein de la RENVA.

- Grille tarifaire nouveaux supports wing et wind foil
- Grille tarifaire City Pass locations kayak et paddle

Si vous êtes d'accord, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir déléguer à Monsieur le Directeur de la R.E.N.V.A., le pouvoir de modifier, sur l'avis conforme du Conseil d'Administration, l'ensemble des tarifs applicables à partir de l'année 2021

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2021

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- délègue à Monsieur le Directeur de la R.E.N.V.A, le pouvoir de modifier, sur l'avis conforme du Conseil d'Administration, l'ensemble des tarifs applicables à partir de l'année 2021.

Résultat des votes

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A



Mme Anne GALLO

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20210323-210323_DEL03-DE